

Paris, le 29 mars 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Signature de la Charte nationale pour une alimentation responsable et durable dans les établissements médico-sociaux

Marisol TOURAINE, ministre des Affaires sociales et de la Santé, Stéphane Le FOLL, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, porte-parole du Gouvernement, Ségolène NEUVILLE, secrétaire d'Etat chargée des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'exclusion, et Pascale BOISTARD, Secrétaire d'État chargée des Personnes âgées et de l'Autonomie, ont signé aujourd'hui une charte nationale visant à promouvoir une alimentation responsable et durable dans les établissements médico-sociaux.

Les établissements médico-sociaux signataires de cette charte s'engagent à proposer aux personnes âgées et aux personnes handicapées qu'ils accueillent une alimentation saine et adaptée, s'inscrivant dans une démarche de responsabilité sociétale et de développement durable.

Cette charte s'inscrit en cohérence avec les actions menées dans le cadre du Programme national pour l'alimentation (PNA) et du Programme national nutrition santé (PNNS). Elle vise à :

- améliorer l'alimentation des personnes accueillies pour leur santé et leur bien-être ;
- lutter contre le gaspillage alimentaire ;
- garantir un approvisionnement local et de qualité.

Déclinée et diffusée aux acteurs locaux, ce texte rappelle que l'alimentation doit s'inscrire au cœur des réflexions des établissements médico-sociaux. Les structures qui signeront la Charte s'engageront à promouvoir le plaisir à table et à adapter les repas aux besoins des personnes qu'ils accompagnent.

Le Ministère des affaires sociales et de la santé et le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt déclineront les principes de cette charte au sein d'une convention entre les deux Ministères afin d'intensifier la prise en compte des enjeux liés à l'alimentation dans le cadre des politiques de santé.

Les ministres appellent tous les établissements concernés, mobilisés en faveur du bien-être des personnes accueillies, à signer cette charte.

« Toujours mieux accompagner les personnes âgées et les personnes en situation de handicap dans leur vie quotidienne est une exigence pour ce Gouvernement. Avec cette charte, la qualité et le plaisir des repas proposés par les établissements signataires seront reconnus. C'est une garantie pour les personnes accueillies, c'est aussi une reconnaissance pour les structures qui s'engagent chaque jour dans une démarche de responsabilité sociétale et de développement durable. » a déclaré Marisol TOURAINE.

« Les établissements médico-sociaux constituent un secteur majeur pour la déclinaison des quatre piliers de la politique nationale de l'alimentation, et peuvent contribuer par leur action à une alimentation durable issue de produits de qualité et de proximité, adaptée aux enjeux spécifiques des personnes accueillies » déclare Stéphane LE FOLL.

« Promouvoir une alimentation de qualité en établissement est l'affaire de tous : de l'approvisionnement des produits jusqu'au service à table. Si l'objectif est bien de garantir la santé des personnes accueillies et de leur offrir au quotidien le plaisir du repas et la convivialité, il faut également mettre en avant ce que les établissements médico-sociaux peuvent apporter à l'économie de nos territoires », déclare Ségolène NEUVILLE.

« L'alimentation joue un rôle central dans la prévention de la perte d'autonomie. Elle permet aux personnes âgées de se sentir bien et évite les phénomènes de dénutrition. Bien manger est un des plaisirs qu'il faut travailler en établissements. Les repas sont en outre des occasions de partage et de convivialité importantes », déclare Pascale BOISTARD.

Contacts presse :

Cabinet de Marisol TOURAINE : 01 40 56 60 65 - cab-ass-presse@sante.gouv.fr

Cabinet de Stéphane LE FOLL : 01 49 55 59 74 – cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Cabinet de Ségolène NEUVILLE : 01 40 56 85 57 - cab-phe-presse@sante.gouv.fr

Cabinet de Pascale BOISTARD : 01 40 56 75 78 - 06 37 39 53 86 - cab-pa-presse@sante.gouv.fr